



1 % DE PRIME DE SUJÉTIONS SPÉCIALES (PSS) EN PLUS AU 1er AVRIL 2017

L'arrêté du 31 mars 2017 fixant le montant de la PSS attribuée à certains personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire est paru hier au journal officiel, avec effet au 1^{er} avril 2017.

En 2016, cette prime avait déjà augmentée de 1 %. Cela fait suite au relevé de conclusion du 14 décembre 2015 signé entre autre par la CGT Pénitentiaire.

Cette augmentation d'un point concerne les personnels de surveillance, techniques et administratifs. Les personnels de direction ayant obtenu également un point de plus mais sans aucun lien avec le protocole de 2015 !!!

Si l'on peut se féliciter de cette augmentation, obtenue grâce à la lutte des personnels, il n'en demeure pas moins que la CGT Pénitentiaire ne s'en contentera pas !

En effet, cette augmentation, pas plus que le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), ne compense la perte de pouvoir d'achat que nous subissons depuis de trop nombreuses années !

La réforme des officiers, qui aurait pu être l'occasion de hisser vers le haut l'ensemble du personnel de surveillance, est un véritable camouflet pour les agents. L'UFAP, signataire de cette réforme, devra rendre des comptes le temps venu, aux laissés pour compte de cette réforme.

La CGT Pénitentiaire continue le combat pour obtenir de meilleures conditions de vie et de travail pour l'ensemble du personnel.

Avec la CGT Pénitentiaire, donnons de la force à nos métiers !

Montreuil, le 5 avril 2017.